

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2013

CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 50

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 53, substituer aux mots :

« de cinquante-sept ans ou plus »

les mots :

« d'au moins cinquante-sept ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.